



Notre Commune compte plus de 300 hectares de zone agricole et naturelle. Traversée par des chemins ouverts à tous, elle est un lieu de promenade mais aussi et avant tout de travail et de culture pour les agriculteurs.

Afin que la cohabitation des différents usagers se fasse dans de bonnes conditions, il nous semble donc utile de rappeler ces quelques règles de bonne conduite.

C'est grâce à l'attention de chacun que nous pourrions préserver ce capital nature si précieux.

*La Municipalité  
et les agriculteurs d'Irigny*

# LES RÈGLES CIVIQUES DU PROMENEUR SUR LE PLATEAU AGRICOLE D'IRIGNY

Mairie d'Irigny



7 avenue de Bezange - cs 80002 - 69540 Irigny

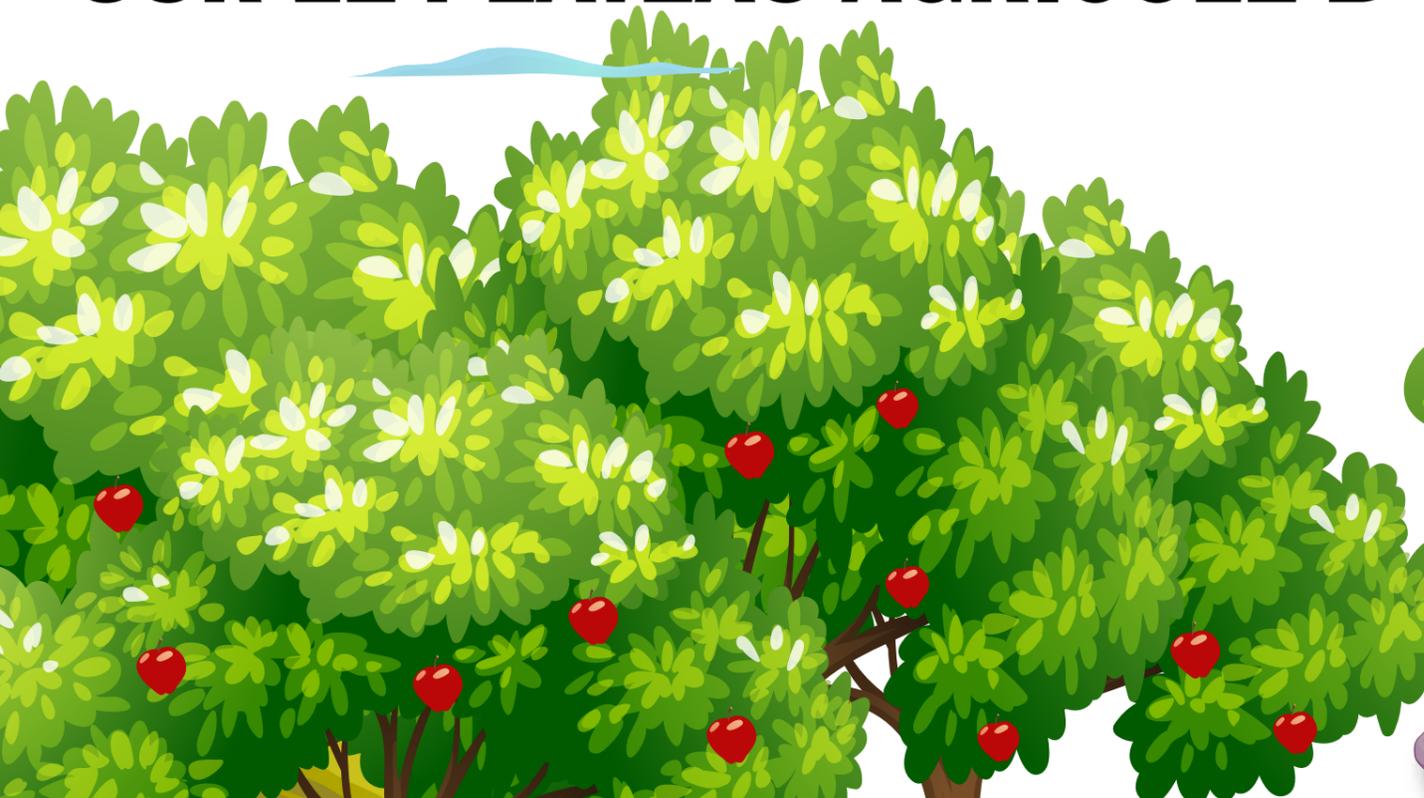
Tél. 04 72 30 50 50

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)

# LES RÈGLES CIVIQUES

## DU PROMENEUR

### SUR LE PLATEAU AGRICOLE D'IRIGNY



**PRIORISER LE TRAFIC AGRICOLE**  
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin !

**NE PAS JETER SES DÉCHETS DANS LA NATURE**



**RESPECTER LES CLÔTURES ET LES BARRIÈRES**  
Ne pénétrez pas dans les vergers ou surfaces cultivées



**RESTER SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**



**MERCI DE RESPECTER LES RÉCOLTES**  
Ne pas cueillir les fruits et légumes qui sont les sources de revenus des agriculteurs

**TENIR SON CHIEN EN LAISSE**  
Pour éviter qu'il ne fasse des dégâts dans les récoltes et pour prévenir les accidents.

